



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi le 17 mars 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1799, chemin du Lac-des-Becs-Scies ouest

L'objet est de régulariser l'implantation :

- d'un escalier extérieur ouvert menant au rez-de-chaussée avec un empiètement de 5 mètres en cour avant secondaire, alors que le *Règlement de zonage* prescrit un empiètement maximal de 2 mètres;
- d'un avant-toit faisant corps avec le bâtiment principal avec un empiètement de 4,29 mètres en cour avant secondaire, alors que le *Règlement* prescrit un empiètement maximal de 1 mètres;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 février 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA